



CD 145 /VIII-2020

DONAUKOMMISSION
ДУНАЙСКАЯ КОМИССИЯ
COMMISSION DU DANUBE

Budapest, le 6 août 2020
IA/Wo/Ge/Ha

Aux Représentants des pays membres de
la Commission du Danube et à leurs Suppléants

Objet : Mesures des Etats membres de la CD concernant le maintien de la navigation dans le contexte des mesures de lutte contre la dissémination du coronavirus *COVID-19*

Référence : lettre CD 115/VI-2020 du 10 juin 2020

Annexe : 1

Madame la Représentante,
Monsieur le Représentant,

Au cours des travaux déroulés par la Commission du Danube suite aux conséquences de la pandémie *COVID-19*, je vous fais parvenir ci-joint à titre d'information une communication du Ministère fédéral des transports et de l'infrastructure numérique d'Allemagne (*Annexe 1*), ainsi que les deux conceptions en matière d'hygiène pour la flotte transportant des marchandises (*Annexe 2*) et la flotte à passagers (*Annexe 3*), élaborées en Allemagne par le syndicat « Transports » dans le but de minimiser la menace d'infection avec le virus *SARS-CoV-2* dans la navigation.

Je suis persuadé que ces conceptions peuvent contribuer de manière essentielle au maintien de la navigation danubienne à l'époque de la pandémie.

Veillez agréer l'expression de ma haute considération.


Manfred SEITZ

Directeur général du Secrétariat

